

TTC = HT + TVA 20%

**HONORAIRES TRANSACTION TTC CHARGE VENDEUR APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2016**

PRIX DE VENTE		% APPLIQUE PAR TRANCHE SUR PRIX DE VENTE	PRIX DE VENTE		% APPLIQUE PAR TRANCHE SUR PRIX DE VENTE
Forfait de base		2 000,00 €	400 000 €	à 499 999 €	4,50%
0 €	à 95 000 €	7,00%	500 000 €	à 999 999 €	4,00%
100 000 €	à 199 999 €	6,00%	1 000 000 €	à 1 499 999 €	3,50%
200 000 €	à 299 999 €	5,50%	1 500 000 €	à 2 500 000 €	3,00%
300 000 €	à 399 999 €	5,00%			

**ANALYSE COMPARATIVE DE MARCHE ECRITE (« Estimation »)**

	Appartements en €		Maisons en €	
T1 au T2	185€ HT	222€ TTC	215€ HT	258€ TTC
T3 au T4	215€ HT	258€ TTC	245€ HT	294€ TTC
T5 au T6	245€ HT	294€ TTC	275€ HT	330€ TTC

**HONORAIRES SUR LOCATIONS D'HABITATION, Mixte (1) et Meublée**

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Honoraires à la charge du locataire**
**Année de référence : 2014**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail  
 Zone tendue 10€/m<sup>2</sup> TTC  
 Zone non tendue 8€/m<sup>2</sup> TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux  
 3€/m<sup>2</sup> TTC

**Honoraires à la charge du bailleur**
**Année de référence : 2014**

Honoraires d'entremise et de négociation (surfaces <30m<sup>2</sup>)  
 annuel 3%TTC du loyer

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail  
 Zone tendue 10€/m<sup>2</sup> TTC  
 Zone non tendue 8€/m<sup>2</sup> TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux  
 3€/m<sup>2</sup> TTC

**Autres honoraires en cours de bail à la charge du bailleur**

Visite conseil 50.00€ HT, 60.00€ TTC

Avenant ou renouvellement au bail d'habitation 130.00€ HT, 156.00€ TTC

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**HONORAIRES de GESTION LOCATIVE**

Les honoraires de gestion s'établissent en fonction du niveau de service offert et se situent entre 7 et 9% HT des sommes perçues pour le compte du bailleur.

**HONORAIRES DES LOCAUX COMMERCIAUX et divers**

Honoraires Location H.T. 12 % du loyer Triennal HT

Droit au bail H.T. 10 % du droit au bail H.T. (minimum 2 500 € HT)

Rédaction de bail professionnel (charge bailleur) 330€ HT, 396€ TTC

**CARTES PROFESSIONNELLES**
**Carte T n° T1744**

 Raison sociale : **ACHEL IMMOBILIER**

Forme : SARL

Siège : 1, rue Pharaon 31000 TOULOUSE

Délivrée le 11/06/2007 par le préfet de Haute-Garonne

**Carte T et G n°31012016000015374**

 Raison sociale : **JL IMMOBILIER**

Forme : SAS

Siège : Cc Verte Campagne, 31 120 Lacroix Falgarde

Délivrée le 31/01/2016 par le préfet de Haute-Garonne